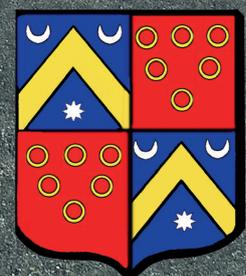
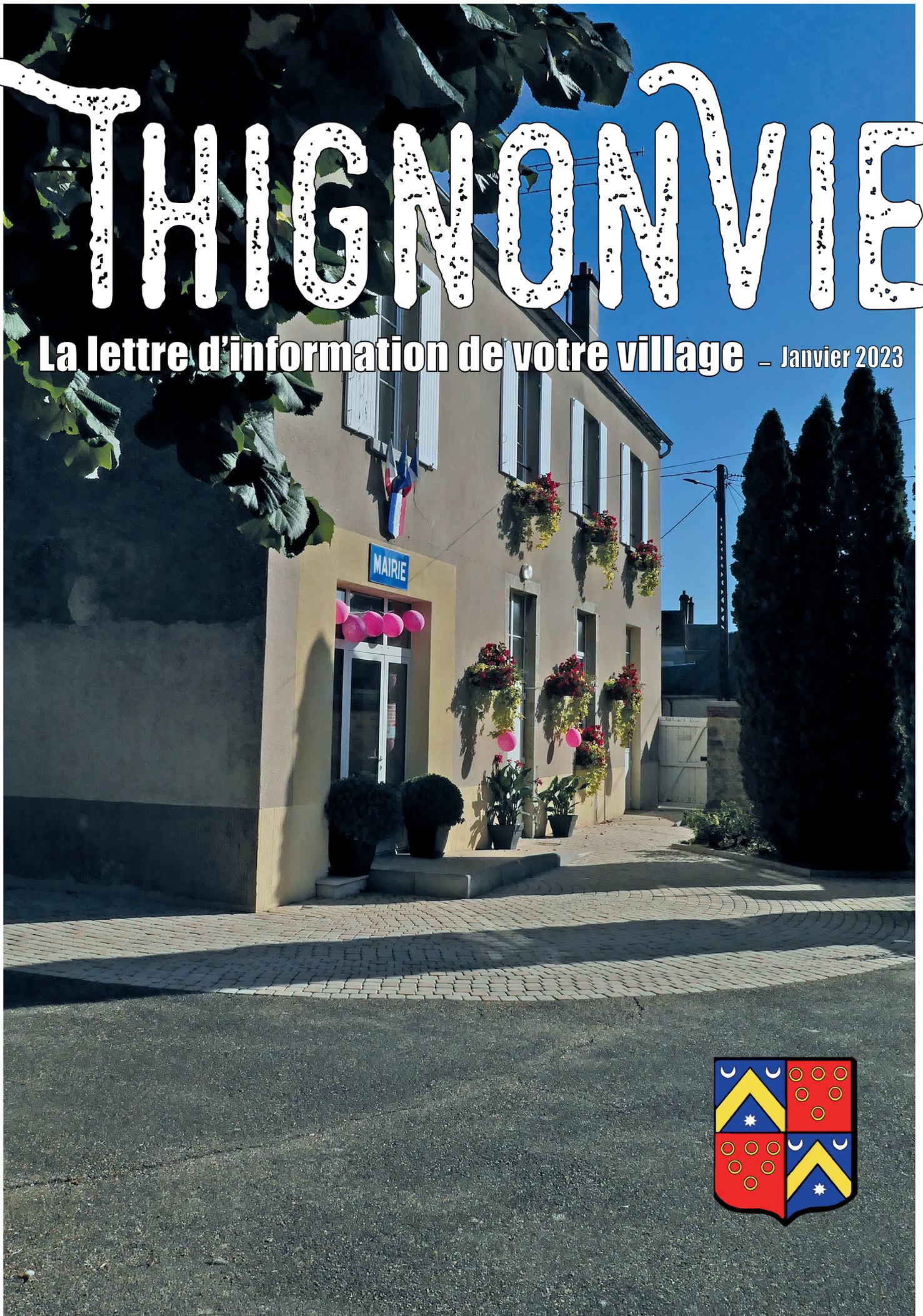


THIGNONVIE

La lettre d'information de votre village – Janvier 2023



► Le mot du maire



● L'année 2022 s'achève laissant place à une année 2023 pleine d'espoirs et de projets. 2022 nous a permis de reprendre une vie sociale quasi normale avec le retour de notre saison culturelle, des événements phares qui rythment les années, comme l'exposition de vieilles voitures, le cochon grillé. L'année débutera très vite par le remplacement de l'éclairage public Résidence du Parc et rue des Capétiens.

● Mes chers concitoyens, en ce début d'année, je tiens à vous adresser, en mon nom propre et à celui de l'ensemble du conseil municipal, tous mes vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé. Les années que nous venons de traverser nous rappellent combien la santé est essentielle.

● Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches, prenons tous ensemble soin des autres car l'épidémie n'est pas encore vaincue. Je vous souhaite néanmoins une belle année, une année 2023 pétillante !

José Pierquin

► Un coup d'oeil dans le rétroviseur

- Organisation du premier forum des associations.
- Rebouchage de l'ancien forage dans la nappe phréatique.
- Pose d'un enrobé sur le trottoir de la rue de la Bêche.



- Réfection du château d'eau. Toute la machinerie a été changée. Avec l'ancienne, une intervention de la mairie était nécessaire pour que les pompiers puissent avoir le débit d'eau suffisant.

- À vos raquettes ! Une table de ping-pong vous attend sur le terrain du stade.



- Et pour les plus petits, installation d'une nouvelle aire de jeux répondant aux dernières normes de sécurité place du Jeu de Paume.

- Mise en ligne de notre nouveau site internet et création de notre nouvelle identité graphique.

www.thignonville.fr

Mairie : 02 38 39 74 00

Port : 06 43 80 82 06



► Partageons nos passions. M. Jean-Pierre Malbranche et les tracteurs



Entre Citroën Rosalie et tracteur Farmall

Je me définis comme un petit collectionneur.

● 3^e génération de Thignonvillois/agriculteurs, Jean-Pierre Malbranche est un retraité heureux qui peut s'adonner tranquillement à sa passion.

(ce qui signifie « cultive tout ») de la marque McCormick de 1947. Il les acquiert pour les retaper, leur refait une petite motorisation et les repeint.

● « Quelques fois cela prend deux ans, mais j'ai tout mon temps! J'en ai acheté 18 en l'espace de 20 ans... Mais je vais m'arrêter car je n'ai plus de place. Je les adore, je les bichonne, il est hors de

question de les vendre » . JP Malbranche a remporté trois coupes en participant à différentes manifestations locales.



● Notre tractophile local a toujours aimé ces engins: il en a acheté un, puis il en a trouvé et enfin, il en a reçu d'autres. Le plus ancien est un Farmall

● « Vous commencez par avoir envie, enfant, de conduire un tracteur (voir la photo ci-dessous). Une fois adulte, vous devenez agriculteur car vous appréciez de récolter directement le fruit de votre travail » .

● Notre interlocuteur s'intéresse aussi aux vieilles voitures: il peut vous louer sa Citroën Rosalie flambant neuve que nous avons déhoussée pour la photo... mais c'est lui seul qui la conduira !



► Recensement 2023

- Il démarrera le 19 janvier. Vous serez prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant, ou par l'agent lui-même.
- Celui-ci détient une carte tricolore signée par le maire avec sa photo et son nom.
- L'agent recenseur vous fournira des codes d'accès pour remplir le questionnaire en ligne ou des formulaires papier si vous le souhaitez.
- La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.



► Fibre optique



- Les Thignonvillois sont couverts par le réseau fibre optique et peuvent en théorie atteindre une connexion de 100 Mb/s. En pratique, le débit moyen de la fibre se trouve aux alentours de 50 Mb/s.

► Guide des producteurs locaux

- Retrouvez des produits de qualité cultivés à côté de chez vous.
- Bons dans votre assiette et bons pour la planète !
- Guide disponible en mairie et sur :

<https://www.loiret.fr/dans-le-loiret/mangeons-local>



► Accueil des nouveaux arrivants



- Un pot de bienvenue a eu lieu dans la salle polyvalente de la Mairie le samedi 3 décembre. L'occasion de leur présenter les membres du conseil municipal et les différentes associations du village.



► Halloween

● Jeunes et moins jeunes ont fait le tour du village le 31 octobre pour collecter les friandises dans leur carriole. C'était aussi pour certains l'occasion de découvrir Thignonville.



► Cérémonie du 11 novembre

● La cérémonie commémorative s'est déroulée place du monument aux morts. L'actualité nous rappelle malheureusement que les drames de l'histoire n'appartiennent pas forcément au passé.

► Noël des enfants...

● Samedi 10 décembre, salle polyvalente, un spectacle de marionnettes concocté par l'association Suniwayra et inspiré des cultures sud-américaines a fait la joie des enfants (et des plus grands).



► ... et des anciens

● Le repas des anciens, c'était le 17 décembre. Un colis a été distribué à domicile à ceux qui ne pouvaient pas se déplacer.

► Eglise St Pierre St Marcou—notre monument historique

L'église de Thignonville est un édifice remarquable de par son architecture, elle reflète l'histoire du village du XI^e siècle à nos jours.

Le projet de restauration redémarre ! À partir de l'étude diagnostic de 2017, nous avons rencontré les différents acteurs des Bâtiments de France chargés de la conservation des monuments historiques. La DRAC* a demandé des études complémentaires qui sont en cours pour établir le phasage des travaux, et surtout déterminer les travaux fermes et optionnels ainsi que les coûts et montant des subventions.



● Le clocher est la partie la plus ancienne de l'édifice. C'est une tour du premier château de la ville.



● L'abside a 4 pans. Les nervures des voûtes et des chapelles sont de style flamboyant.



● La nef, très simple, est plus basse. Elle est couverte d'un berceau en plein cintre. La charpente est apparente. Sa datation est incertaine. Certains pensent qu'elle serait du XI^e siècle, d'autres plus tardive.



● La statue de Saint Marcou daterait du quatrième quart du XVI^e, elle est classée MH**.



● Au sein de la chapelle nord datant vraisemblablement du XVI^e siècle, on découvre deux statues dont Saint Pierre en bois peint du XVI^e, classée MH** de style Henri II.



Détail de la chapelle sud

* DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

** MH : Monuments Historiques

► Eglise St Pierre St Marcou—Association Marcou

Un lieu d'animation au service des associations

● « *L'église est déjà un lieu de célébrations des messes des baptêmes, mariages et enterrements... pourquoi pas des concerts?* » propose Didier Lesueur que l'on pourrait qualifier « *d'agitateur* » du projet Marcou.

● Les membres du bureau de l'association nous expliquent que l'église (et ses alentours) sont un moyen pour bâtir un lieu de vie, en parallèle de ce que fait la municipalité sur le site, et d'en faire la promotion de l'échelon local à l'échelon régional.

● L'association s'est constituée fin octobre pour recueillir toutes les motivations sur ce projet. Il s'agit de bâtir un nœud culturel moderne et les idées fusent : « *organiser des expositions, sur le modèle des expos numériques temporaires type Micro Folie de la Villette, accueillir des pièces de théâtre, se doter sur le parking d'une guinguette, d'un terrain de pétanque...* » et ce n'est qu'un début ! Point important : travailler aussi avec le Clergé – locataire exclusif de l'église même si elle appartient à la commune – car les lieux ne sont pas désacralisés.



● Élus récemment, les membres du bureau (photo ci-dessous) ont commencé à plancher sur tous les aspects de cette animation afin d'être opérationnels en 2023. Chacun est porteur/animateur de plusieurs projets, nous vous en dirons plus au fur et à mesure.

● Toutes les personnes motivées par ce projet peuvent encore contacter Mickaël ou Didier par e-mail :

marcouassociation@gmail.com



De gauche à droite Manon Douté (Trésorière), Mathilde Boasson (Secrétaire), Mickaël Baudier (Président) et Didier Lesueur (Agitateur).

► Le saviez-vous ?

● Guillaume de Thignonville mort en 1414 dépourvu de postérité masculine transmet les seigneuries de Thignonville aux du Monceau par le mariage de sa sœur Philippa de Thignonville et Messire Jean du Monceau.

● La France vit une période trouble, le roi Charles VI, très malade est diminué par des conflits internes opposant Armagnacs et Bourguignons et externes liés à des oppositions territoriales résultant de la Guerre de Cent Ans qui perdure.

● En 1415, le roi d'Angleterre Henri V cherche à reconquérir les terres Normandes et Angevines, berceau des Plantagenet et compte profiter de la faiblesse du roi de France. Le 22 octobre 1415 il va reprendre Harfleur et décide de rentrer en Angleterre. Mais à Azincourt, les Français forts de 18 000



hommes vont lui barrer la route. Le 25 octobre 1415

une bataille frontale et sanglante s'engage, elle décimera l'élite française tuant 1500 chevaliers dont Messire Jean du Monceau et 5000 hommes d'armes.

● C'est un échec cuisant, privant la France de son élite, elle se trouve alors considérablement affaiblie.

● Dame Philippa de Thignonville et feu Jean du Monceau ont eu deux fils, Jean et Guillaume.

► Partageons nos passions

● Vous avez une passion, vous êtes collectionneur, vous voulez parler de votre métier ou vous êtes tombés amoureux d'une région, d'un pays ?

● Vous souhaitez partager votre passion avec tous les habitants de notre village ?

Envoyez-nous un courriel à :

thignonvie@yahoo.com

► Respectons-nous les uns les autres



● L'arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2013 donne la réglementation relative au bruit de voisinage.

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche, jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h-20h	8h-15h	Interdiction
Appareils de bricolage, de jardinage (appareils électriques compris)	8h30-12h 14h-19h30	9h-12h 15h-19h	10h-12h



● L'article R 417-11 du Code de la route stipule « est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement sur les trottoirs ». Le stationnement sur les trottoirs est passible d'une amende de 135 €. Les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons.